

LIVRET D'ACCUEIL

Maternité



Centre Hospitalier Philippe Le Bon
Avenue Guigone de Salins
21200 Beaune



Hospices Civils
de Beaune



Bienvenue

Vous avez choisi la Maternité des Hospices Civils de Beaune, nous vous remercions de votre confiance.

Notre maternité est de type 2A. Elle permet l'accueil et la prise en charge des nouveau-nés à partir de 7 mois de grossesse ou poids de naissance à partir de 1600 gr.

Ce livret vous fournira des réponses aux différentes questions que vous vous posez sur l'accompagnement de votre grossesse et de votre accouchement au sein de notre établissement.

L'écoute, l'engagement et l'accompagnement personnalisé font partie intégrante de la Maternité des Hospices Civils de Beaune.

Nous restons disponibles pour échanger avec vous tout au long de votre suivi.



Sommaire

Se repérer Page 2

Suivi de grossesse Page 2

- Prendre rendez-vousPage 2
- Faire suivre ma grossesse Page 3
- Ateliers prénataux Page 4
- Consultations spécifiques Page 5

Préparer mon séjour Page 6

Mon séjour Page 7

Valise maternité Page 10



Se repérer

Niveau 2 - Bâtiment vert

- Secrétariat de la maternité
- Consultations gynécologie et obstétrique
- Urgences gynécologiques et obstétricales
- Salles de naissance

Niveau 1 - Bâtiment bleu

- Secteur hospitalisation gynécologie et obstétrique

L'accès aux deux bâtiments se fait par le hall d'entrée principal. La nuit, une sonnette vous permettra d'avertir le veilleur.



Suivi de grossesse

Prendre rendez-vous

Accueil physique consultations de suivi de grossesse

Du lundi au vendredi
8h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

Niveau 2 - Bâtiment vert

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi
9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00

03 80 24 44 23

Urgences obstétricales

24h/24 et 7 jours/7
03 80 24 44 21

Niveau 2 - Bâtiment vert
Salles de naissance (utiliser la sonnette)

Consultations d'anesthésie

03 80 24 46 04

Niveau 1 - Bâtiment vert

Lors de chacune de vos visites, pensez à apporter :

- Votre carte vitale et votre carte de mutuelle
- Votre carte d'identité
- Votre carte de groupe sanguin
- L'ensemble des examens effectués pendant la grossesse (version papier)

Suivi de grossesse

Faire suivre ma grossesse

Un calendrier personnalisé des rendez-vous de votre grossesse vous sera remis au secrétariat de la maternité lors de la prise de vos rendez-vous.

Durant la grossesse, **7 consultations prénatales** et un à deux **entretiens prénataux** sont obligatoires.

La **déclaration de grossesse** s'effectue généralement avant 3 mois de grossesse.

À partir du 4ème mois de grossesse et jusqu'à l'accouchement, un examen médical par mois est obligatoire, et peut être réalisé par un médecin ou une sage-femme dans le cadre d'une grossesse physiologique.

Il est nécessaire de consulter une sage-femme ou un gynécologue de la maternité à partir du 8ème mois de grossesse en cas de suivi libéral.

Trois échographies sont recommandées pour compléter votre suivi de grossesse :

- Entre 11 et 13 semaines d'aménorrhées (semaines sans règles), soit 2 mois et demi de grossesse
- Entre 22 et 24 semaines d'aménorrhées, soit 4 mois et demi - 5 mois de grossesse
- Entre 30 et 32 semaines d'aménorrhées, soit 7 mois de grossesse

La consultation d'anesthésie est obligatoire et à réaliser à partir du 8ème mois de grossesse. Rendez-vous à prendre dès le 7ème mois de grossesse.



Suivi de grossesse

Ateliers prénataux

L'entretien prénatal

L'entretien prénatal est un moment privilégié de **dialogue seule ou en couple**. Il peut être réalisé avec une sage-femme de la maternité, une sage-femme libérale ou une sage-femme de PMI (Protection Maternelle et Infantile).

Il vous permettra d'exprimer vos attentes, d'aborder vos questions et de vous aider à préparer l'arrivée de bébé. Il peut se dérouler à n'importe quel moment de la grossesse, **à partir du 4ème mois**.

Le projet de naissance

Si cela est votre souhait, votre projet pourra être abordé à tout moment de votre grossesse.

Un **entretien** doit être réalisé auprès d'une sage-femme de la maternité pour finaliser votre projet et l'intégrer à votre dossier.

L'atelier "Ma grossesse, mon bébé, ma famille : agir pour une vie saine"

Vous êtes invitée, seule ou accompagnée, à participer à un **temps d'échanges en groupe** animé par une sage-femme.

Cet atelier vous sensibilisera à repérer dans votre environnement proche les substances nocives, appelées "perturbateurs endocriniens", et vous proposera des solutions alternatives simples et économiques pour les réduire.

Les dates vous seront fournies par le secrétariat de la maternité auprès duquel vous pourrez vous inscrire.

La visite de la maternité

Au sein de la maternité des Hospices Civils de Beaune, les sages-femmes vous proposent une **visite des locaux accompagnée d'une séance d'information**.

Par ailleurs, vous pouvez suivre des **séances de préparation à la naissance** auprès d'une **sage-femme du secteur libéral** ou de la **PMI**. Les 2 parents y sont les bienvenus. Elles doivent vous aider à mieux comprendre l'évolution de votre grossesse, les étapes de l'accouchement, de votre séjour à la maternité puis du retour à la maison.

Sept séances sont remboursées par la sécurité sociale.

Suivi de grossesse

Consultations spécifiques

Durant votre grossesse vous pouvez rencontrer, selon vos besoins :

Une psychologue

- Rencontre seule ou en famille (conjoint et/ou enfants)
- Pendant la grossesse et/ou après la naissance
- Rendez-vous au **03 80 24 44 23**

Une assistante sociale - Laëtitia Bazatte

- Aide administrative et socio-économique
- Rendez-vous au **03 80 24 45 06**

Une conseillère conjugale - Véronique Derain

- Relations de couple et/ou familiales
- Rendez-vous au **03 80 24 44 23** ou **03 80 24 46 35**

Une infirmière et/ou un médecin addictologue

- Écoute et/ou aide au sevrage : tabac, alcool, drogues
- Rendez-vous au **03 80 24 46 08**

Une sage-femme consultante en lactation - Claire Poulet

- Accompagnement personnalisé à court, moyen ou long terme de votre projet d'allaitement
- Rendez-vous au **03 80 24 44 23** ou **03 80 24 46 35**

Hospitalisations de jour "obésité et diabète"

Une demi-journée de rendez-vous avec une équipe pluridisciplinaire composée de sages-femmes, de gynécologues/obstétriciens, d'une diététicienne et d'une psychologue vous sera proposée pour vous accompagner et vous conseiller afin de limiter votre prise de poids et contrôler votre diabète.

Préparer mon séjour

La préadmission

Durant le 8ème mois de grossesse, il est obligatoire de faire votre préadmission au **Bureau des entrées de l'hôpital** à l'aide de vos papiers d'identité, votre carte vitale et votre carte mutuelle (hall d'accueil principal, situé entre les bâtiments bleu et vert).

Cette formalité **obligatoire** est aussi réalisable directement en ligne sur le site www.hospices-de-beaune.com. Renseignez la date présumée d'accouchement dans la date d'intervention.

Les chambres

Vous pouvez choisir une chambre double (prise en charge à 100%) ou une chambre individuelle, selon les disponibilités du service et moyennant un supplément financier de 47 euros/jour. Certaines mutuelles ne prennent pas en charge ce supplément, ni pour un accouchement, ni en cas de césarienne. Renseignez-vous auprès de celle-ci avant votre séjour.

Selon les disponibilités et vos souhaits une chambre avec lit pour le co-parent vous sera proposée afin que vous soyez réunis le temps du séjour pour appréhender ensemble l'arrivée de bébé et vous soutenir. Ce service nécessite la signature d'une charte ainsi qu'une participation financière comprenant l'hébergement et le petit-déjeuner, au prix de 10 euros par nuit.

Les repas accompagnants sont possibles, la demande se fait auprès des agents de service. Le prix est fixé à 9,50 euros.



Le pré-travail

Lors de votre venue, une sage-femme et une aide-soignante vous accueillent. Suite à un examen obstétrical complété par un monitoring, la sage-femme évalue l'indication de votre hospitalisation ou non.

Vous pourrez être installée soit dans votre chambre pour déambuler librement, soit dans notre salle nature où sont à votre disposition : une baignoire, une liane de suspension, un ballon ainsi qu'une large banquette facilitant le choix de vos positions.

Le temps d'accouchement

La présence de votre conjoint est possible en salle de naissance, selon vos désirs.

La déambulation est généralement possible avec un monitoring en continu et est facilitée par l'utilisation de capteurs sans fil.

Vous pouvez bénéficier d'une **analgésie péridurale** si cela est votre souhait.

Pendant la durée du travail et lors de l'accouchement vous pourrez adopter majoritairement la position de votre choix guidé par les conseils de la sage-femme.

L'enfant peut être placé en **peau à peau** sur le ventre de sa maman au moment de la naissance. Il sera recouvert d'un linge chaud, sauf s'il a besoin de soins immédiats. Votre enfant restera avec vous, en peau à peau si vous le désirez, durant les deux heures de surveillance en salle de naissance. Il sera **habillé** à l'issue de ces deux heures.

La présence du conjoint n'est pas possible au bloc opératoire en cas de **césarienne en urgence**.



L'inscription de votre nouveau-né à l'**État Civil de la mairie de Beaune** est une formalité obligatoire.

La sage-femme vous donnera les instructions et les documents nécessaires à la suite de votre accouchement.

La procédure est également détaillée sur le site www.hospices-de-beaune.com.

L'alimentation de mon enfant

Si vous souhaitez **allaier**, la première mise au sein aura lieu en salle de naissance, dès que votre enfant présentera des signes de succion.

Si vous souhaitez nourrir votre enfant au **biberon**, celui-ci sera donné dès la salle de naissance.

Dans la continuité du projet de la maternité visant à réduire les perturbateurs endocriniens et à réduire les déchets, des **biberons en verre** sont utilisés.



Les premiers jours de bébé

Vos besoins ainsi que ceux de votre enfant évoluent naturellement tout au long du séjour. Le personnel de la maternité vous accompagne et vous conseille afin que vous puissiez faire au mieux connaissance avec votre enfant.

Les visites à la maternité

Il n'existe pas de contrainte d'heure pour le conjoint.

Les visites de la fratrie du bébé ainsi que les grands-parents sont autorisées les après-midis de 14h00 à 18h00.

Le retour à la maison

Votre sortie est généralement prévue le 3ème jour qui suit l'accouchement ou le 4ème jour si vous avez une césarienne.

Une sortie plus précoce peut être envisagée selon certains critères (maternels et nouveau-né).

Nous vous invitons à contacter au plus tôt la sage-femme libérale qui vous suit pendant la grossesse afin d'anticiper sa visite (service du PRADO) lors de votre retour à la maison. Si vous n'avez pas de sage-femme libérale, rapprochez vous de l'équipe de la maternité, nous vous communiquerons les coordonnées des sages-femmes exerçant dans votre secteur d'habitation.

Service de pédiatrie / néonatalogie

Le service de pédiatrie / néonatalogie est situé au 5ème étage du bâtiment bleu.

Si votre enfant doit nécessiter d'une hospitalisation en pédiatrie, l'équipe vous propose des chambres parents – enfants. L'accès à ses chambres doit nécessiter d'un accord du service de la maternité ainsi que d'un accord du service de pédiatrie.

Protection maternelle et infantile

Le service de PMI, institution dépendant du Conseil Départemental, propose un suivi médical pédiatrique gratuit de votre nouveau-né, ainsi que de visites à domicile par une puéricultrice, des animations autour du lien parents – enfants.



Valise maternité

Pour bébé

- 5 bodies
- 2 brassières de laine
- 5 pyjamas
- 2 paires de chaussons ou chaussettes
- 5 bavoirs
- 1 bonnet
- 2 turbulettes chaudes
- 5 paires de chaussettes

Pour l'accouchement

Sac pour le bébé (vêtements chauds) :

- Pyjama
- Brassière de laine
- Body manche longue
- Chaussettes
- Turbulette
- Bonnet

Si vous le souhaitez :

- Musique / enceinte portative
- Lecture, distraction
- Bouillotte
- Gourde avec tisane, thé ou eau non gazeuse
- Brumisateur
- Encas pour le conjoint

Pour maman

- Tenues confortables
- Nécessaire de toilette
- Linge de toilette
- Soutien-gorge d'allaitement (si besoin)
- Coussinets d'allaitement à usage unique ou en tissu
- Tapis de bain
- Chaussettes ou bas de contention si vous en avez
- Culottes jetables post-accouchements et/ou serviettes hygiéniques (facultatif)

Documents indispensables

- Carte de groupe sanguin
- Résultats d'examens et comptes-rendus échographiques sous format papier
- Livret de famille ou reconnaissance anticipée pour les couples non mariés

La maternité fournit le nécessaire de toilette pour le bébé, les couches et les serviettes hygiéniques.